



Informations de base	
<p><b>2014/0234(NLE)</b></p> <p>NLE - Procédures non législatives Décision</p>	Procédure terminée
<p>Accord commercial UE/Colombie et Pérou: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole</p> <p>Voir aussi <a href="#">2011/0249(NLE)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales</p> <p><b>Zone géographique</b></p> <p>Colombie Pérou</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>INTA</b> Commerce international		FISAS AYXELÀ Santiago (PPE)	03/09/2014
			Rapporteur(e) fictif/fictive LANGE Bernd (S&D) ZHRADIL Jan (ECR) TREMOSA I BALCELLS Ramon (ALDE) SCHOLZ Helmut (GUE/NGL) KELLER Ska (Verts/ALE) BORRELLI David (EFDD)	
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
<b>AFET</b> Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>	
	Agriculture et pêche	3479	2016-06-27	
Commission	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	

européenne	Commerce et sécurité économique	MALMSTRÖM Cecilia
------------	---------------------------------	-------------------

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
06/08/2014	Document préparatoire	COM(2014)0503 	Résumé
07/10/2014	Publication de la proposition législative	<a href="#">12594/2014</a>	Résumé
09/07/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/04/2016	Vote en commission		
27/04/2016	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A8-0155/2016</a>	Résumé
07/06/2016	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0240/2016</a>	Résumé
07/06/2016	Résultat du vote au parlement		
27/06/2016	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
27/06/2016	Fin de la procédure au Parlement		
08/04/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/0234(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Voir aussi <a href="#">2011/0249(NLE)</a>
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 091 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 207 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 100-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/8/00985



Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE576.959</a>	18/02/2016	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A8-0155/2016</a>	27/04/2016	Résumé

Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T8-0240/2016	07/06/2016	Résumé
--	--------------	------------	--------

#### Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	<a href="#">12594/2014</a>	07/10/2014	<a href="#">Résumé</a>
Document annexé à la procédure	<a href="#">12595/2014</a>	08/10/2014	

#### Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document préparatoire	COM(2014)0503 	06/08/2014	<a href="#">Résumé</a>
Document annexé à la procédure	COM(2014)0504 	06/08/2014	

#### Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

#### Acte final

<a href="#">Décision 2017/0668</a> <a href="#">JO L 097 08.04.2017, p. 0001</a>	<a href="#">Résumé</a>
--	------------------------

## Accord commercial UE/Colombie et Pérou: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0234(NLE) - 06/08/2014 - Document préparatoire

**OBJECTIF** : conclure un protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

**ACTE PROPOSÉ** : Décision du Conseil.

**RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN** : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

**CONTEXTE** : le 24 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec la Colombie et le Pérou afin de conclure un protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Ce processus de négociation a abouti le 22 juillet 2014.

Conformément à une décision du Conseil, le protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a été signé, sous réserve de sa conclusion.

Il convient maintenant d'approuver le protocole au nom de l'Union et de ses États membres.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'inviter le Conseil à adopter une décision visant à approuver, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

## Accord commercial UE/Colombie et Pérou: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0234(NLE) - 07/10/2014 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure un protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : conformément à une décision du Conseil, le protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a été signé, sous réserve de sa conclusion. Il convient maintenant d'approuver le protocole au nom de l'Union et de ses États membres.

CONTENU : la proposition de décision du Conseil vise l'approbation, au nom de l'Union européenne, du protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

*Pour connaître les détails, se reporter au résumé de la proposition législative initiale de la Commission daté du 6.8.2014.*

## Accord commercial UE/Colombie et Pérou: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0234(NLE) - 07/06/2016 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 557 voix pour, 17 contre et 79 abstentions, une résolution législative concernant le projet de décision du Conseil relatif à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

Suivant la recommandation de sa commission du commerce international, le Parlement a **donné son approbation** à la conclusion du protocole additionnel.

Le protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part vise à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne. L'accord libéralise les échanges de produits agricoles et industriels et de services. Il comporte également des dispositions relatives à l'origine des marchandises, aux obstacles techniques au commerce, aux mesures sanitaires et phytosanitaires, à la concurrence, à la propriété intellectuelle et aux marchés publics.

## Accord commercial UE/Colombie et Pérou: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0234(NLE) - 27/06/2016 - Acte final

OBJECTIF : conclure un protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2017/668 du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

CONTEXTE : conformément à la décision (UE) 2015/1277 du Conseil, le protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a été signé, sous réserve de sa conclusion.

Il convient maintenant d'approuver le protocole au nom de l'Union et de ses États membres.

CONTENU : avec la présente décision, le protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne est approuvé au nom de l'Union et de ses États membres.

ENTRÉE EN VIGUEUR : la décision entre en vigueur le 27.6.2016. Le protocole entrera en vigueur lorsque l'ensemble des procédures nécessaires à cet effet auront été effectuées.

## Accord commercial UE/Colombie et Pérou: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0234(NLE) - 06/08/2014

OBJECTIF : conclure un protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : le 24 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec la Colombie et le Pérou afin de conclure un protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Ce processus de négociation a abouti le 22 juillet 2014.

Conformément à une décision du Conseil, le protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a été signé, sous réserve de sa conclusion.

Il convient maintenant d'approuver le protocole au nom de l'Union et de ses États membres.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'inviter le Conseil à adopter une décision visant à approuver, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

## Accord commercial UE/Colombie et Pérou: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0234(NLE) - 27/04/2016 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission du commerce international a adopté le rapport de Santiago FISAS AYXELÁ (PPE, ES) concernant le projet de décision du Conseil relatif à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen **donne son approbation à la conclusion de l'accord.**

Dans la justification succincte qui accompagne le rapport, il est rappelé que l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, a été signé à Bruxelles le 26 juin 2012 et que certaines de ses dispositions sont appliquées entre l'Union européenne et le Pérou depuis le 1<sup>er</sup> mars 2013, et entre l'UE et la Colombie depuis le 1<sup>er</sup> août 2013.

Le 24 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec la Colombie et le Pérou afin de conclure un protocole additionnel à l'accord commercial entre les parties pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne. L'accord libéralise les échanges de produits agricoles et industriels et de services. Il comporte également des dispositions relatives à l'origine des marchandises, aux obstacles techniques au commerce, aux mesures sanitaires et phytosanitaires, à la concurrence, à la propriété intellectuelle et aux marchés publics.

Globalement, il constitue une conséquence naturelle de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne. C'est pourquoi, il est recommandé que le Parlement donne son approbation à sa conclusion.